

S.C.I 74 MERMOZ

Société Civile Immobilière au Capital de 100 Euros

Siège Social

13, Chemin de Figuerolles

13700 MARIGNANE

RCS D'AIX-EN-PROVENCE : 899 842 058

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 30 SEPTEMBRE

A MARIGNANE,

Les associées de la S.C.I. « **74 MERMOZ** », Société Civile Immobilière au capital de 100 Euros, divisé en 100 parts sociales de 1 Euro chacune, se sont réunies en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Tous les Associés sont présentes et ont émarginé la feuille de présence.

L'assemblée est présidée par **Monsieur VALDES Isidore**, associé, gérant.

Madame VALDES Sandra est nommée secrétaire de séance.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Changement d'adresse du siège social et Mise en conformité des statuts

SV VI

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Modification du siège social,
- Mise en harmonie et conformité des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide :

- de changer l'adresse du siège social.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 3 des statuts en le remplaçant par :

SV VI

ARTICLE 3 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

62, Allée de BELLEVUE - 13620 CARRY LE ROUET

Il peut être transféré en tout autre endroit de la même ville ou du même département, par simple décision de la gérance qui dans ce cas est autorisée à modifier les statuts, sur décision extraordinaire de la collectivité des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide :

- de mettre en harmonie les statuts et de corriger l'erreur matérielle qui s'était glissée lors du dépôt des statuts initiaux afin de les rendre conforme à la situation juridique à la fois initiale et actuelle - au demeurant inchangée ;
- et en conséquence de modifier l'article 7 des statuts en le remplaçant par :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital est ainsi fixé à **100 €**, divisé en **100 parts de 1 €** chacune, lesquelles sont attribuées de manière suivante :

Monsieur	VALDES Isidore	: 20 parts numérotées de	01 à 20.
Madame	VALDES Sandra	: 20 parts numérotées de	21 à 40.
Madame	VALDES Johanna	: 30 parts numérotées de	41 à 70.
Madame	VALDES Lorena	: 30 parts numérotées de	71 à 100.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SV VI

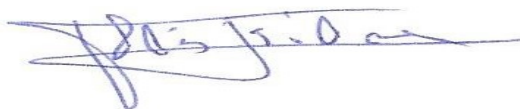
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérance.

Le Président

Monsieur VALDES Isidore

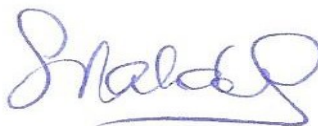
Associé - Gérant

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Isidore Valdes', with a long horizontal stroke extending to the right.

Le Secrétaire

Madame VALDES Sandra

Associée

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sandra Valdes', with a horizontal line underneath.